Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé le 9 février 2012
PLU 1ère modification approuvée le 19 décembre 2013

2ème Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 10/11/2015

4 - Pièces réglementaires

4.2. Document Graphique du Règlement (DGR) : plan au 1/5000ème

VILLE DE TOURNEFEUILLE — aua/T Toulouse Aire urbaine — toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 621
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 70 00 - f. 05 81 91 77 01
www.toulouse-metropole.fr

LEGENDE

Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer en application du L.130-1 du code de l'urbanisme

Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert, voies publiques à élargir ou cheminement à créer
- Périmètre d'attente de projet global (durée de 5 ans) au titre de l'article L.123-2a du code l'urbanisme
- Servitude pour voies au titre de l'article L.123-2c du code de l'urbanisme
- Accès ou voies futures à déterminer
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L 123-2b du code de l'urbanisme
- Courbes de bruit de l'aérodrome de Francazal
- Courbes de bruit de l'aéroport de BLAGNAC
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Zone de protection du bruit des voies classées bruyantes par arrêté préfectoral du 23.12.2014

Prescription d'urbanisme en zone UA

- Implantation à l'alignement des voies et emprises publiques
- Implantation conformément aux extraits graphiques n°1, n°2 et n°3

Eléments de paysage à protéger ou à créer au titre de l'article L.123-1-5.III.2° du code de l'Urbanisme

- Ensemble bâti patrimonial
- Espaces plantés
- Alignement à protéger ou à créer
- Bâti de caractère et petit patrimoine
- Bâti de caractère pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-1-5.II avant dernier alinéa du Code de l'Urbanisme
- Sentiers, cheminement piétonniers à protéger ou à créer
- Site d'intérêt paysager de la margelle de Garonne

Plan de Prévention des Risques Inondation du Touch aval

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Plan de Prévention des Risques naturel dit de "sécheresse" concerne la totalité de la commune

Les zones concernées par l'application de l'article L.123-1-5-II,4° du code de l'urbanisme sont: UA, UB, UC, UD, 1AU et 2AU (Conformément au règlement défini à l'article 2 de chaque zone)

COMMUNE DE PLAISANCE-DU-TOUCH

COMMUNE DE COLOMIERS

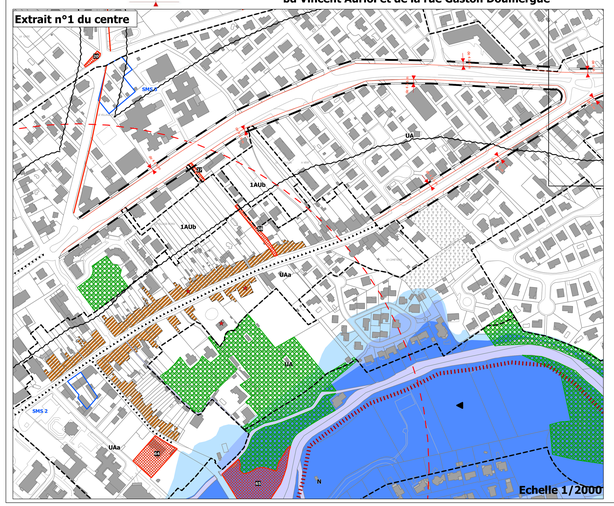
COMMUNE DE TOULOUSE

COMMUNE DE CUGNAUX

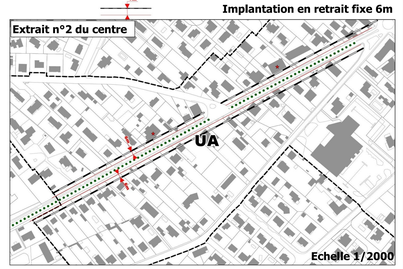
Courbe D du PEB de l'aéroport de Blagnac

Courbe D du PEB de l'aéroport de Francazal

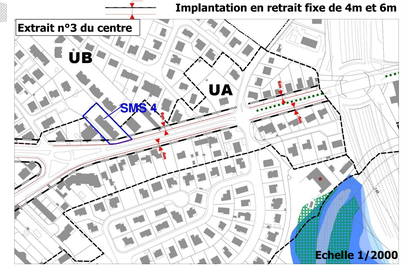
Implantation de 4 à 6m maximum de la limite de voirie du bd Vincent Auriol et de la rue Gaston Doumergue



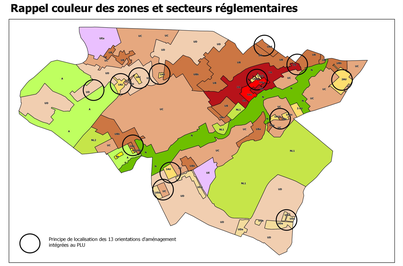
Implantation en retrait fixe 6m



Implantation en retrait fixe de 4m et 6m



Rappel couleur des zones et secteurs réglementaires



Principe de localisation des 13 orientations d'aménagement intégrées au PLU

ECHELLE / 1:5000e

EMPLACEMENTS RESERVES VOIRIE (NUMÉROTATION DE 1 À 50)

Numérotation	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
1	Elargissement de la RD 63 entre le boulevard Vincent Auriol et Colomiers	CUTM	2 000 m²
2	Voie du Canal de Saint-Martory et aménagement du carrefour avec la RD 63	Conseil Général	29 681 m²
3	Déviation de la RD 24	Conseil Général	81 000 m²
4	Aménagement de deux carrefours et d'une voie nouvelle d'accès à Patrin Concerto depuis le chemin du Chandelier et le chemin de Peyrelle	CUTM	20 500 m²
6	Aménagement d'un rond-point Avenue F. Verdier	CUTM	350 m²
8	Elargissement du chemin de Gramont et élargissement du tronçon de l'Oche de la Rivière (côté Est)	CUTM	500 m²
9	Elargissement du chemin Bordenave	CUTM	2 800 m²
11	Elargissement du Chemin du Gilhou	CUTM	6 500 m²
12	Elargissement du Chemin de Crommois	CUTM	6 257 m²
14	Elargissement du passage le long du Canal de Saint-Martory	CUTM	3 000 m²
15	Voie nouvelle de liaison de la rue de Montpiya et de la rue Jean Mermoz	CUTM	2 000 m²
16	Déboucllé de la rue de Guyenne sur le Boulevard Guillaumet	CUTM	600 m²
17	Elargissement du chemin de la Violette	CUTM	3 000 m²
18	Elargissement de la Rue Montagné	CUTM	2 200 m²
19	Elargissement du chemin de Fonegans	CUTM	2 900 m²
20	Elargissement du carrefour rue Clément Ader et R.D. 63 (côté Nord)	CUTM	300 m²
21	Elargissement de la rue du Petit Train	CUTM	7 300 m²
22	Elargissement du chemin de l'Artaguey (partie Sud)	CUTM	5 600 m²
23	Réaménagement de la carrefour de croisement : chemin du Touch avec la R.D. 632	CUTM	300 m²
24	Carrefour de croisement chemin Peyrelle / chemin de Peyrelle	CUTM	900 m²
25	Carrefour de croisement chemin Romelet Mounié/ Rue du Pont	CUTM	150 m²
27	Création d'une voie d' accès Nord au secteur 1AUb : centre ville « village nord » depuis la bd Vincent Auriol	CUTM	300 m²
28	Création d'une voie « Grande Allée » partie ouest/centre sur le chemin du Rieumal Mounié (au niveau du lieu dit « Petite République)	CUTM	1 866 m²
Total des emplacements réservés			179 204 m²

EMPLACEMENTS RESERVES CHEMINS PIÉTONS ET CYCLABLES (NUMÉROTATION DE 51 À 60)

Numérotation	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
51	Elargissement trottoir chemin Bordenave	CUTM	350,93 m²
52	Piste cyclable sur l'axe R.D. 632 (tronçon entre la giratoire de Mirabeau et Plaisance-du-Touch)	CUTM	4 100 m²
53	Elargissement trottoir chemin de l'Hour Sud	CUTM	43,08 m²
54	Continuité du réseau vert du Touch à la RD 632	CUTM	1 900 m²
55	Piste cyclable chemin Romelet Mounié	CUTM	6 000 m²
56	Aménagement d'un accès piétonnier/cyclable d'accès depuis la rue de Vignoble au quartier Ferro Latrac	CUTM	1 121 m²
57	Aménagement d'un accès piétonnier/cyclable vers la Ramée	CUTM	1 800 m²
58	Création d'un accès piétonnier/cyclable au secteur centre ville 1AUb centre ville « village nord » depuis la rue Gaston Doumergue (sur une voie d'accès véhicules inversion)	CUTM	250 m²
59	Elargissement du trottoir rue de Pasarine	CUTM	551 m²
Total des emplacements réservés			15 702,03 m²

EMPLACEMENTS RESERVES EQUIPEMENTS PUBLICS – ESPACES LIBRES OU VERTS – PARKINGS (NUMÉROTATION DE 61 À 80)

Numérotation	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
62	Parc public, chemin Saint-Pierre	Commune	25 560 m²
63	Espace vert de protection de la nappe phréatique au Sud-Est « Pinac »	Commune	10 000 m²
64	Equipement administratif situé impasse Bayles	Commune	1 870 m²
65	Jardin des plantes à créer sur les espaces verts du Touch	Commune	4 400 m²
66	Zone verte publique de loisirs de Loustalet	Commune	12 290 m²
Total des emplacements réservés			58 120 m²

PERIMETRE DE LOCALISATION D'EQUIPEMENTS, VOIES, OUVRAGES, ESPACES VERTS PUBLICS OU INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL au titre de l'article L.123-2c du CU

Localisation Zone PLU	Zonage du PLU	Références cadastrales	Programme	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
	UBu/1AUb	AX 044 AX 395 AX 396 AX 042 AX 041 AX 040	Voie et réseaux divers	CUTM